

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
A L'OCCASION DE LA CLÔTURE
DE LA SESSION EXTRA ORDINAIRE
DU 27 DECEMBRE 2014 AU 26 JANVIER 2015**

*Kinshasa - Lingwala
Palais du peuple
27 décembre 2014*

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Par ma décision du 13 décembre dernier, j'ai convoqué la présente session extraordinaire à la demande du Gouvernement.

Celle-ci s'ouvre ce jour conformément aux articles 116 de la constitution et 75 du Règlement intérieur du Sénat.

Comme je l'ai souligné lors de mon discours de clôture de la session ordinaire de septembre, plusieurs matières sont inscrites à son ordre du jour. Parmi celles-ci, il y a la loi électorale et les différentes lois sur la décentralisation.

Une proposition de loi portant modification de la loi électorale en vigueur a été déposée à l'Assemblée nationale par le Député Dely SESSANGA. Elle a, par la suite, été retirée ou suspendue par son auteur à la suite d'un désaccord avec le Bureau.

Le sénat attend le texte qui lui sera transmis par la chambre sœur pour son examen. D'ores et déjà, je réitère mon souhait de voir le Sénat examiner cette loi dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Quant aux lois sur la décentralisation, pour la plupart, elles ont déjà été adaptées par notre chambre, à l'exception de la loi sur la caisse nationale de péréquation. Je vous exhorte donc à plus de célérité dans leur réexamen afin de doter le pays de l'arsenal juridique dont il a besoin dans ce domaine.

En ce qui concerne les projets de loi sur le statut des notaires, l'ordre national des experts-comptables, le crédit-bail, les assurances, les modalités d'application des droits de la femme et de la parité, ils méritent la même célérité.

Il en est de même de la proposition de loi portant régime général des hydrocarbures et de celle relative à la gestion des ressources en eau.

Tous ces projets et proportions de loi revenant en commissions mixtes paritaires, il n'y a donc pas à s'y attarder outre mesure.

Venu en première lecture, le projet de loi portant promotion de l'entreprenariat national, quant à lui, mérite une attention toute particulière. Élément-clé dans la volonté du pays de créer un capital local fort et une classe moyenne dynamique, il vient combler un vide qui n'a que duré. C'est pour cela que le Sénat ne peut se permettre d'en retarder l'examen.

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Je ne puis terminer cette adresse sans lancer un appel vibrant à la Commission politique, administrative et juridique.

Plusieurs projets de loi étant encore en souffrance auprès de cette Commission, je l'exhorte à plus de célérité et d'engagement.

La finalisation du travail qui lui a été confié est au prix du rythme et de la discipline qu'elle s'impose et doit s'imposer elle-même.

Je pense ici particulièrement au projet de loi portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat. Cette loi étant attendue pour l'accélération du processus de réforme de la fonction publique, il y a lieu de lui accorder une certaine priorité, sans préjudice d'autres textes.

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Pour boucler la boucle, je rappelle que la présente session est convoquée du 27 décembre 2014 au 26 janvier 2015.

Conformément aux articles précités de la constitution et du Règlement intérieur, nous pouvons la clôturer dès l'épuisement de son ordre du jour. Tout ne dépend que de nous.

Sur ce, je déclare ouverte la session extraordinaire de décembre 2014 à janvier 2015.

Je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO